



*Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains
et des Personnes Détenues «A.PRO.D.H»*

RAPPORT DE FEVRIER 2019

1. INTRODUCTION

Le présent rapport est un condensé des différentes violations des droits humains commises dans différentes localités du pays et rapportées par nos observateurs, tout au long du mois de février 2019. Ce rapport ne prétend pas mettre en évidence tous les cas de violation des droits humains commis au cours de la période considérée, étant donné que certains cas ont échappé à l'œil vigilant de nos observateurs.

Comme d'habitude, nous procéderons d'abord par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale car, pour nous, cette approche permet une bonne appréciation de la situation des droits humains dans l'espace et dans le temps.

Ainsi, *sur le plan sécuritaire*, nous évoquerons un état d'insécurité permanente et grandissante dans tout le pays caractérisé par des exactions de toutes natures et des actes d'intimidation commis par les Imbonerakure (jeunes affiliés au parti au pouvoir, le CNDD/FDD) contre des personnes qui ne sont pas membres de leur parti, avec l'intention de les contraindre à adhérer à leur idéologie, des personnes qui n'ont pas de moyens ou qui ne veulent pas donner des lourdes contributions qui leur sont imposées soit pour les élections de 2020 ou pour nourrir ces miliciens du parti au pouvoir. Enfin, ces exactions sont commises à travers des actes de vol des biens de la population.

La paix et la tranquillité de la population ont également été grandement perturbées par des attaques sans répit des groupes armés non identifiés sur les voies publiques, des attentats à la grenade, des menaces à l'endroit des présumés sorciers et par des entraînements paramilitaires de ces Imbonerakure.

Sur le plan politique, des contributions forcées pour les élections de 2020 ont, durant tout le mois, été imposées à une population meurtrie par une misère sans nom. En plus de cela, quelques cas d'intimidation de la population pour adhérer au parti CNDD/FDD ont été enregistrés.

Dans le domaine judiciaire, notre rapport mentionne des cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales, des cas de personnes enlevées et portées disparues, les victimes demeurant en grande partie les présumés opposants politiques, des militaires ex-FAB en activité ou pensionnés et toutes autres

personnes qualifiées de rebelles du simple fait qu'elles ne sont pas partisans du CNDD/FDD. Les principaux auteurs de ces arrestations sont des Imbonerakure, des agents du Service National de Renseignements (SNR), des policiers et des autorités administratives. Les personnes arrêtées sont torturées ou subissent des traitements inhumains, cruels et dégradants avant d'être conduites dans des cachots souvent clandestins.

Après cette analyse contextuelle, notre rapport se penchera sur les cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en terme de personnes tuées et blessées. Ici, nous essayerons autant que faire se peut, de dégager les catégories d'auteurs. S'agissant de personnes tuées, nous notons des cas de corps sans vie retrouvés dans des cours d'eau, dans des buissons et dans des endroits cachés. Les cas de justice populaire et de règlements de compte ne cessent d'être enregistrés, et bien souvent, les auteurs accusent leurs victimes de pratiquer la sorcellerie. Quant aux personnes blessées, les auteurs sont surtout les Imbonerakure qui agissent comme des « hors la loi ».

Nous allons réserver deux paragraphes aux cas de torture, de traitements inhumains, ainsi qu'aux cas de viol enregistrés tout au long du mois de Février 2019.

Nous nous arrêterons enfin sur la situation carcérale, avant de nous proposer quelques pistes pour décanter cette situation des droits de l'homme qui, du jour au lendemain, ne montre pas d'évolution positive.

2. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE ET SOCIAL.

2.1. Du contexte sécuritaire.

Au cours du mois de février 2019, la paix et la tranquillité de la population ont été dangereusement menacées par les exactions des Imbonerakure et cela, dans presque tous les coins du pays, des attaques par des groupes armés et des personnes armées non identifiées sur les voies publiques, dans les ménages et dans les bistrotts. La chasse aux présumés sorciers a également refait surface après une certaine période.

2.1.1. Des menaces et bavures des Imbonerakure.

En date du 9 février 2019, sur la colline Gatabo, commune Kayogoro, province Makamba, 4 maisons appartenant respectivement à Bernard NTAKARUTIMANA, Ferdinand KAGI, membres du parti FNL aile d'Agathon RWASA, le prénommé Venant membre du parti CNDD-FDD et une autre personne non identifiée, ont été détruites lors des travaux communautaires par des Imbonerakure sur ordre du chef de colline Gatabo, Gervais HABONIMANA et Georges NDIKURIYO, chef de zone Gatabo. Ces Imbonerakure venaient des collines Gatabo, Nkaramanyenye, Buga et Rutenderi et avaient été mobilisés par ces 2 administratifs dans le cadre des travaux visant à protéger le monument construit au rond-point local contre l'érosion qui pourrait l'emporter.

2.1.2. Des attaques par des bandes armées.

1- En date du 14 février 2019, des hommes armés ont perpétré une attaque et ont blessé un commerçant sur la colline Ruvumu, zone Bamba, commune et province Bururi. Une somme d'argent lui a été exigée avant qu'il ne soit tabassé. Les auteurs n'ont pas été identifiés et aucune arrestation n'a eu lieu.

2- En date du 17 février 2019, vers 23 heures, sur la colline Myave, zone Ndora, commune Bukinyana, province Cibitoke, des personnes armées non identifiées ont attaqué un ménage d'un commerçant du nom de NYANDWI Elias. Selon des sources sur place, ses malfaiteurs lui ont dépouillé une somme de 280.000 FBU et ont tué quatre de ses chèvres.

3- En date du 22 février 2019, Bruno SIMBAVIMBERE, surnommé Memba, président de l'Amicale des musiciens du Burundi a été attaqué dans le quartier Kibenga, zone de Kinindo, commune Muha, Bujumbura-Mairie par des personnes non identifiées armées de machettes. Il rentrait chez lui, de retour d'un bar proche de son domicile lorsque des inconnus armés de machettes et de gourdins l'ont cerné et

assommé. Il a été blessé au niveau de la tête. Dans un état critique, des passants l'ont secouru et amené à l'hôpital de la Croix Rouge de Kinindo. Suite à la gravité de son cas, Memba a été transféré à l'hôpital de Médecins Sans Frontières pour des soins intensifs. La victime a succombé une semaine plus tard.

4- En date du 23 février 2019 aux environs de 20h30, un groupe de personnes armées a blessé par balle un certain CIZA, veilleur dans une palmeraie de la société SAVONOR sur la colline Kanombe, zone Mitakataka de la commune et Province Bubanza. La victime a été vite dépêchée au centre de santé proche pour subir des soins.

5- En date du 23 février 2019, aux environs de 21h 30, sur la colline Nabubu, au centre -ville de la province Bubanza, un groupe de personnes munies de machettes a arrêté un homme prénommé Innocent et sa femme prénommée Christine. Ces derniers ont été dépouillés de leurs téléphones portables. Le lendemain matin, ces voleurs ont été identifiés et arrêtés par la police.

6- En date du 24 février 2019 aux environs de 23 h00, un poste de police de la commune Mpanda en province Bubanza a été attaqué par des personnes armées des fusils et des grenades. Au cours de cette attaque, trois policiers auraient été blessés selon les sources locales.

2.1.3. Des entraînements paramilitaires .

En date du 1^{er} février 2019, vers 9 heures, sur la colline Kiranda, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, 50 Imbonerakure de cette colline, commandés par leur chef surnommé Mucopa ont effectué un défilé militaire sur le terrain de l'ECOFO Kiranda devant le nommé Muwintore, leur représentant communal et en même temps conseiller de l'administrateur communal en charge des questions sociales. Selon des sources sur place, certains Imbonerakure étaient en tenues militaires ou policières. Selon les mêmes sources, après ce défilé, cette autorité a tenu une réunion avec ces Imbonerakure dont le but était d'échanger sur les nouvelles du pays, de faire une prise de contact entre les anciens et les nouveaux adhérents membres de la ligue des jeunes et de leur recommander de ne pas se fier aux rumeurs propagées sur des réseaux sociaux.

2.1.4. De l'explosion de grenades

1- En date du 3 février 2019, une grenade a été lancée dans le ménage d'un certain Stany NYABENDA de la colline de Rugasa en commune de Bugabira, province Kirundo selon une source policière. Selon des sources locales, cet engin projeté à travers une fenêtre a fait 2 blessés dont le chef de ménage. Le mobile de l'attaque n'est pas connu.

2- En date du 16 février 2019, vers 22 heures, 2 grenades ont été lancées par des personnes non identifiées et ont explosées sur la colline Nyamaboko, zone Kiyenzi,

commune Kanyosha, province Bujumbura Rurale. Selon des sources sur place, 4 personnes, Nestor MINANI, François MPERUMUROZI, Raphaël NYANDWI et Ruben MPAWENIMANA, tous natifs de la colline Nyamaboko ont été arrêtées pour être détenus au cachot de la zone Kiyenzi en vue d'une enquête.

2.1.5. Des menaces et de la chasse aux « sorciers ».

En date du 10 février 2019 matin, sur la colline Muyange, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, un tract de menace de mort à l'endroit de 5 personnes accusées de la sorcellerie a été trouvé devant la porte de la maison du chef de colline Cyprien HATEGEKIMANA. Selon des sources sur place, le tract mentionnait le prénommé Salvator alias Bukoco, âgé de 60 ans, le nommé KWIZERA, âgé 27 ans, le surnommé Cewusi, âgé de 27 ans, cultivateurs et membres du parti CNDD FDD, ainsi que 2 personnes de la sous colline Kivoga dont les noms n'ont pas été précisés. Selon les mêmes sources, le tract disait que 5 enfants de cette colline sont morts suite à l'ensorcellement et qu'une fois une autre personne mourait, les familles des susmentionnés seraient décimées. Le chef de colline a tenu une réunion de pacification mais la population qui avait répondu massivement n'a osé dire aucun mot en pleine réunion puisque ce même chef de colline est suspecté d'être complice dans la propagation de ces tracts.

2.2. Du contexte politique

Sous l'angle politique, les contributions financières forcées continuent à peser lourd à une population plongée dans une misère qui ne fait que s'accroître au jour le jour.

2.2.1. Des contributions financières forcées

1- Selon nos sources à Makebuko, en date du 2 février 2019, les enseignants de la commune Makebuko, province Gitega ont été sommés de payer une contribution de 1.000 FBU par fonctionnaire et 500 FBU par ménage de cultivateur, exigée par l'administrateur communal, Cyprien NIBITEGEKA, pour accueillir le Président de la République Pierre NKURUNZIZA, le 5 février 2019. Selon les mêmes sources, cette contribution allait servir pour acheter une vache et une vingtaine de paniers de vivres pour donner au Président lors des festivités du 27^{ème} anniversaire de la Charte de l'Unité nationale. Selon les mêmes sources, cette contribution s'ajoute à celle des élections de 2020 constituée de 2.000 FBU par ménage, une somme retenue à la source chaque mois par fonctionnaire et 1.000 FBU par personne en âge de voter. Pour cela, la population ne cesse de grogner pour toutes ces contributions imposées alors qu'elle vit dans des conditions précaires.

2- Selon des informations parvenues à nos sources en date du 9 février 2019, tous les fonctionnaires de la province Ruyigi, membres ou non membres du parti CNDD-FDD, sont contraints à payer mensuellement 2.000 FBU comme les frais de contribution pour les meetings dudit parti. Selon des sources sur place, chacun contribue dans sa commune d'origine. En outre, en plus de ces contributions pour ces rassemblements, s'ajoute pour tout le personnel de la DPE Ruyigi, une contribution de 32.000 FBU par chacun pour l'achat d'un pagne à porter le 8 mars 2019 à l'occasion de la journée internationale dédiée à la femme. Aussi, en commune Butaganzwa, en plus de ces contributions, s'ajoutent 4. 000 FBU dont 2.000 FBU pour la construction du stade et 2.000 FBU pour la construction du Centre de Lecture et d'Animation Culturelle.

2.2.2. De l'intimidation de la population pour adhérer au parti CNDD/FDD.

Depuis le 18 février 2019, en commune Kabarore, province Kayanza, le représentant provincial du parti CNDD-FDD, le prénommé Ferdinand, a tenu des réunions sur presque toutes les collines et a ordonné que tout le monde ait des cartes de membres du parti au pouvoir. Selon des sources sur place, il a annoncé qu'une campagne de vérification devrait s'en suivre pour vérifier ceux qui n'auraient pas de cartes. Ces derniers devraient être tués. Selon les mêmes sources, des noms ont même été lus en pleine réunion en annonçant que c'était des nouveaux membres du parti alors que les concernés n'en savaient rien.

2.3. Du contexte judiciaire.

Au cours du mois février 2019, de nombreuses personnes ont été arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des agents du SNR, des administratifs et ont été détenues illégalement.

Voici quelques cas illustratifs :

2.3.1. Des personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs.

1- En date du 4 février 2019, vers 15 heures, au chef-lieu de la commune Kayogoro, province Makamba, Emmanuel NKUNZIMANA, ex-FAB en retraite, a été arrêté par Blaise NGOMIRAKIZA, responsable du SNR en province Makamba, accompagné par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, la victime a été interpellée après une fouille perquisition opérée, le même jour, par le responsable du SNR à Makamba dans les ménages des ex-FAB en retraite dont KANANIYE, BUDOGONYA et Emmanuel NKUNZIMANA, tous résidant au chef-lieu de la commune Kayogoro. Selon les mêmes sources, il a été retrouvé deux couvertures militaires et une gourde chez Emmanuel

NKUNZIMA qui a été aussitôt embarqué par le responsable du SNR à Makamba et conduit au cachot du commissariat communal de police.

2- Dans la soirée du 14 février 2019, sur la colline Bubezi, commune et province Kayanza, Emmanuel NDAYISABA a été arrêté par des agents du SNR puis détenu au cachot du SNR à Kayanza. Selon des sources sur place, l'inculpé avait été accusé de revenir des groupes rebelles basés en RDC puis mis au cachot. Il a également été accusé de s'être évadé de prison; pourtant il avait des documents attestant son acquittement par les instances judiciaires.

3- En date du 14 février 2019, en complicité avec des Imbonerakure, un élu collinaire a arrêté Bonaventure surnommé Bolingo et Shabani sur la colline Kabizi, commune Kayogoro, province Makamba. Des proches rapportent que Bolingo est le représentant du parti FNL d'Agathon RWASA, parti récemment transformé en CNL. Ils ont été arrêtés le jour même de l'agrément officiel de ce nouveau parti alors qu'ils se trouvaient dans un bistrot. Accusés de l'assassinat d'un homme tué deux jours avant cette détention, ils ont été remis à la police de Kayogoro.

4- En date du 16 février 2019, six membres du nouveau parti « Conseil National pour la Liberté-CNL » d'Agathon RWASA ont été arrêtés et détenus, accusés d'avoir tenu une réunion nocturne ; ce qu'ils n'ont cessé de nier. Ils ont été arrêtés par des Imbonerakure sur la colline Muyange, commune Mugina, province Cibitoke. Les habitants de la localité se disent inquiets suite à cette "arrestation abusive" et sans mandat. Notons que le commissaire communal a confirmé l'arrestation et a fait savoir qu'ils ont été arrêtés pour des raisons d'enquête.

5- En date du 20 février 2019, sur la colline Budahigwa, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale, Jean BAHIZI, natif de cette colline et membre du parti CNL a été arrêté par des Imbonerakure de cette colline dirigés par leur chef Jean Claude HAVYARIMANA, de la zone Rubirizi, commune Mutimbuzi. Selon des sources sur place, il a été accusé de passer tout près des Imbonerakure qui étaient dans une réunion de la coopérative « Sangwe ». Jean BAHIZI a été conduit au cachot du poste de police de la zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale. Selon les mêmes sources, en date du 21 février 2019, vers 9 heures, le prénommé Patassé, responsable du SNR en commune Mutimbuzi, et Gérard NDAYISENGA, responsable du SNR en province Bujumbura Rurale sont venus au cachot du poste de police de la zone Rubirizi pour récupérer Jean BAHIZI. Ces responsables du SNR disaient qu'ils allaient le transférer au cachot du SNR à Bujumbura tout près de la cathédrale Regina Mundi. A 14 heures du même jour, un membre de la famille de Jean BAHIZI s'est rendu à ce cachot du SNR pour le voir, mais il n'était pas là.

6- En date du 21 février 2019 matin, Joseph NSABIMANA, militaire en retraite et ex-FAB, a été arrêté par 2 agents du SNR à son domicile sise au quartier INSS, zone urbaine de Rohero, commune Mukaza, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, ils lui ont demandé de s'entretenir avec eux à l'extérieur de sa cour et l'ont embarqué de force dans leur voiture qu'ils avaient garée à l'extérieur. Selon les mêmes sources, il a été conduit à la PJ à Jabe et a fait objet d'un interrogatoire sur son permis de port d'arme avant d'être relâché.

7- En date du 23 février 2019, vers 13 heures, Nestor NYATA, originaire de la colline Coma, commune Mugamba, province Bururi, membre du bureau communal du parti UPRONA en cette commune et cadre de ce parti en mairie de Bujumbura a été arrêté par Jean Gentil NIZIGIYIMANA, commissaire provincial adjoint de police à Bururi. Selon des sources sur place, Nestor NYATA a été arrêté à l'ancien parking de bus à Bururi pendant qu'il effectuait avec les autres membres du parti UPRONA une marche lors de la visite du premier Vice-président Gaston SINDIMWO et du Président du parti UPRONA, Abel GASHATSI. Selon les mêmes sources, un policier sans mandat d'amener l'a arrêté sous les ordres du Gouverneur de la province Bururi et a été conduit à bord d'un véhicule de la Mutuelle de la Fonction Publique au cachot du commissariat de police à Bururi. Les mêmes sources ont indiqué que le motif de son arrestation n'a pas été révélé.

8- En date du 21 février 2019, Claude NGABIRE, enseignant à l'ECOFO Karago, DCE Cankuzo, résidant sur la colline Nyakerera, tout près du camp militaire de Mutukura, a été arrêté et détenu au commissariat de police de Cankuzo, sous l'ordre de Major Pierre BIZIMANA, commandant du camp Mutukura, l'accusant de détruire la clôture du camp Mutukura. Selon des sources sur place, Claude NGABIRE a été arrêté lorsqu'il participait à une activité de délimitation de leur propriété limitrophe de ce camp. Il a été libéré le soir du 22 février 2019.

2.3.2. De la détention illégale.

Au 2 février 2019, le colonel KADENDE venait de passer 3 mois supplémentaires à son emprisonnement alors qu'il a purgé sa peine. Ses proches ont indiqué qu'il subit souvent des séances de torture lui infligée par des Imbonerakure incarcérés dans la prison centrale de Mpimba. Selon toujours ses proches, le colonel KADENDE a, par ailleurs, été détenu injustement dans une cellule correctionnelle du 3 au 7 Janvier 2019. Il a purgé sa peine de 3 ans d'emprisonnement le 5 novembre 2018. Rappelons que cet officier de l'armée burundaise était accusé de détention illégale d'armes. Il a été arrêté le 2 octobre 2015 alors qu'il travaillait à l'Etat Major de l'armée burundaise.

Bref, au moins 22 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement et 6 autres ont été enlevées puis portées disparues tout au long du mois de février 2019.

2.4. Du contexte social.

En date du 6 février 2019, les habitants (hommes, femmes et enfants) originaires de deux localités de Kinyankonge et Nyabagere, du Nord de la ville de Bujumbura, ont fait un sit-in devant le bureau de l'Ombudsman. Ils protestent contre l'expropriation de leurs parcelles par le gouvernement. « Nous avons tous les papiers administratifs témoignant que nous sommes propriétaires légaux de nos parcelles depuis 1998. Nous disposons de documents signés par les services de l'urbanisme. C'est incompréhensible d'entendre que nos parcelles se trouvent dans un espace public destiné à servir de dépotoir alors que 21 ans viennent de passer sans qu'on soit inquiété », indique une maman de cette localité. Un élu collinaire de la localité d'ajouter : « Une expertise a été fait dans la précipitation. Ils n'ont pas consulté tous nos documents administratifs reçus de l'urbanisme , de la REGIDESO et d'autres services étatiques ». Les familles concernées par l'expropriation sont entre 350 et 400.

3. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME.

3.1. Présentation générale.

Tout au long du mois de février 2019, les atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées n'ont cessé d'être enregistrées. D'innombrables personnes ont été tuées et 'autres ont été retrouvés mortes dans des cours d'eaux, dans les buissons et dans des coins cachés. La population attribue ce phénomène de cadavres surtout aux Imbonerakure et aux agents du SNR qui commettent inlassablement des violations des droits humains sans qu'ils en soient inquiétés.

Les cas de justice populaire, de vendetta ainsi que de personnes tuées sous l'accusation de pratiquer la sorcellerie ont également été identifiés dans plusieurs coins du pays.

Voici quelques illustrations :

1- En date du 3 février 2019, dans la matinée, sur la colline et commune Shombo, province Karuzi, un corps sans vie d'une femme non identifiée a été retrouvé par des riziculteurs dans la rivière Ruvubu. Selon des sources sur place, le corps présentait des blessures sur le cou, les bras et la tête. Selon l'administrateur communal de Shombo, cette dame aurait été tuée ailleurs puis jetée dans la rivière Ruvubu. Il a ordonné à la population environnante de l'enterrer immédiatement.

2- En date du 3 février 2019 soir, sur la sous colline Mikashu de la colline Rugeregere, zone Cibitoke, commune Rugombo, province Cibitoke, Espérance MANIRAMPA, âgée de 52 ans, cultivatrice, a été tuée par son fils Daniel SIRABAHENDA, à l'aide d'un gourdin. Selon des sources sur place, Espérance était accusée de sorcellerie. Selon les mêmes sources, le meurtrier s'est rendu lui-même au poste de police de Cibitoke.

3- En date du 5 février 2019, en face de la zone Rohero (à l'avenue Muyinga), en commune Mukaza en Mairie de Bujumbura, Jonas NDAYISHIMIYE, conducteur de taxi -vélo a été tué fusillé par un policier qui lui a logé une balle dans la tête. Selon des sources sur place, tout a commencé par une bagarre lorsque le policier voulait confisquer de force le vélo qui procure de quoi survivre à cet homme. Et du fait que le conducteur de taxi vélo n'avait commis aucune faute qui occasionnerait la saisie de son vélo, il a fortement résisté. C'est à ce moment que le policier lui a tiré dessus pour le contraindre à céder et il est mort sur le champ. Par après d'autres taxi vélos sont accourus pour secourir leur collègue et ont barricadé la route mais le leur était déjà mort et le policier tueur était déjà parti avec le vélo. Selon les mêmes sources, le lendemain, Pierre NKURIKIYE, porte - parole de la PNB, lors d'un point de presse, a indiqué que Jonas a été victime d'une balle perdue et qu'il était par ailleurs en faute pour avoir dépassé l'avenue de l'Université en entrant dans la zone Rohero, interdite aux conducteurs de taxi-vélos.



L'image ci - contre montre le corps du conducteur de taxi- vélo allongé dans la rue entouré de ses collègues.

4- Dans la nuit du 6 février 2019, Simon NDURUHUTSE, âgé de 67 ans, membre du CNDD-FDD, de la sous-colline Kararire, colline Kagege, zone Mukerwa, commune Busoni, province Kirundo a été tué au cours d'une attaque à la grenade par des personnes non identifiées alors qu'il rentrait chez lui. Selon des sources sur place, quatre personnes dont MBITEGAMATWI et KAYITARE ont été arrêtées et détenues au cachot de la PJ Kirundo pour des raisons d'enquête. D'après l'entourage, ce meurtre serait lié à la sorcellerie.

5- Dans la nuit du 8 au 9 février 2019 vers 21 heures, sur la colline Muyange, commune Nyarusange, province Gitega, Charles NDAYISABA, âgé de 27 ans, élève en 3^{ème} année post-fondamentale, au Lycée communal Nyarusange, a été tué par balle, par

des personnes armées non identifiées. Selon des sources sur place, la victime était veilleur à l'antenne de la compagnie de téléphonie mobile, Lumitel. Selon les mêmes sources, le groupe électrogène qui alimentait cette antenne a été brûlé par ces hommes armés avant de se volatiliser dans la nature.

6- En date du 9 février 2019 aux environs de 13 heures, sur la colline Kaguhu, zone Bwasare, commune Gasorwe, province Muyinga, Sieur NZISABIRA âgé d'une trentaine d'années, a été violemment battu par deux Imbonerakure, Edouard NSENGIYUMVA, âgé de 22 ans et Gérard NIYUNGEKO, âgé de 20 ans, tous de la même colline. Selon des sources sur place, il a succombé à ses blessures au CDS Bwasare quelques instants après son évacuation. Selon les mêmes sources, le mobile de ce meurtre est un règlement de compte. Ce jeune homme réclamait une somme de 9.000 FBU que ses futurs bourreaux lui devaient. Ces derniers ont été arrêtés par la police et placés en garde à vue au commissariat communal de Gasorwe, a indiqué la police.

7- En date du 9 février 2019 vers 3 heures du matin, sur la colline Burimbi, zone Masango, commune Bukinanyana, province Cibitoke, des inconnus ont incendié la maison de Frédéric NIYONSABA, veuf, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, Frédéric NIYONSABA et ses deux enfants ont succombé sur le champ. Selon les mêmes sources, les voisins l'accusaient de sorcellerie.

8- Dans la matinée du 10 février 2019, SWARO Patric Samuel Gondas, âgé de 35 ans, employé de l'OIM, de nationalité Sud Soudanaise, a été retrouvé mort dans sa chambre à coucher dans le quartier Kinanira III, Zone Kinindo, Commune Muha, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, l'OPJ a fait le constat et le corps du défunt a été acheminé à la morgue de l'hôpital Kira. Les enquêtes ont directement démarré pour identifier les circonstances de sa mort.

9- En date du 10 février 2019 matin, une tête d'un homme non identifié décapité a été retrouvée dans le quartier Carama 1 (près de la station de captage d'eau en cours de construction) en zone Kinama de la commune Ntahangwa en Mairie de Bujumbura. Aucune autre partie de ce corps n'a été retrouvée. Selon des sources sur place, à côté



de cette tête, il y avait des effets policiers comme une paire de bottines, de chaussettes et un sachet de couleur verte. Selon les mêmes sources, la victime était un maçon travaillant sur un chantier d'un bassin qui va servir de rétention des eaux de la rivière Gasenyi en cas de pluies diluviennes. La police a annoncé avoir commencé des enquêtes.

Sur notre image :La tête du défunt.

10- En date du 10 février 2019, au quartier Buterere 2 B, 1^{ère} avenue n°19, zone Buterere, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, un corps sans vie de NTIRAMPEBA Audrine, âgée de 24 ans, a été retrouvé dans la maison en location où elle vivait avec son enfant de 4 ans. Le corps de la défunte était allongé sur un matelas dans la chambre à coucher. Selon des personnes qui ont vu le corps du défunt, il avait beaucoup de blessures au niveau du coup et des bras. La personne avec qui elle était jusqu'à 3h00 du matin, un certain BAKANIBONA Pacifique a été arrêtée pour des raisons d'enquête.

11- Dans la nuit du 10 février 2019, Gérard NIYOKINDI et sa femme, habitants la colline, zone et commune Mwakiro, province Muyinga ont été attaqués par Romain NDABARUSHIMANA et 3 autres personnes non identifiées. Selon des sources sur place, NIYOKINDI a été tué lors de cette attaque tandis que sa femme a été grièvement blessée. Cette dernière a été évacuée à l'hôpital de Kiremba pour des soins intensifs. Les auteurs de ce crime y compris Romain, oncle de la victime, ont été condamnés à la prison à vie par le Tribunal de Grande Instance de Muyinga en date du 21 Février 2019.

12- En date du 11 février 2019, Raphaël BARYINCUTI, habitant de la colline Kabizi, commune Kayogoro, province Makamba, a été retrouvé sans vie au bord de la rivière Mutsindozi séparant la commune Kayogoro et la commune Gitanga de la province Rutana. Selon des sources sur place, le corps de la victime a été découvert après deux jours de disparition et présentait des traces de coups de poignards. Deux présumés meurtriers, Fanuel BUCUMI et Léonard HAKIZIMANA ont été arrêtés par la police et placés en garde à vue au cachot du commissariat de police à Kayogoro pour des raisons d'enquête. Selon les mêmes sources, les conflits fonciers seraient à la base de ce meurtre.

13- En date du 13 février 2019, dans la matinée, un corps sans vie d'un jeune homme non identifié et en état de décomposition a été découvert sur la colline Bambo, en commune Murwi, province Cibitoke. Selon des sources sur place, le corps de la victime était ligoté et attaché sur un arbre. Selon les mêmes sources, les administratifs à la base ont ordonné que ce cadavre soit enterré justifiant qu'il peut nuire à la santé de la population environnante.

14- En date du 13 février 2019, vers 20 heures, Ezéchiel MARIBICURO, natif de la commune Isare, province de Bujumbura Rurale, a été tué par un militaire, AT du Général de Brigade Audace NDUWUMUNSI alias Goliath, quand la victime tentait de se dissimuler vers le quartier Kavumu, sur la 5^{ème} avenue numéro 14, zone urbaine de Kamenge, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie.

Selon des sources sur place, Ezéchiél MARIBICURO a été suspecté de vol dans un bar communément appelé chez « Maronkero » situé à Ngagara quartier III. Les mêmes sources ont indiqué qu'Ezéchiél MARIBICURO avait un fusil de type pistolet marqué BI PNB UB 5099 et avait volé 8 téléphones portables ainsi qu'une somme d'argent non précise.

15- Le matin du 17 février 2019, un corps sans vie de Brillant IRISHURA, âgé de 4 ans, a été retrouvé sur la colline Mubuga, zone Gasura, commune Mbuye, province Muramvya. Selon des sources sur place, le corps de la victime portait des traces montrant qu'elle avait été étranglée. Son père qui avait nié sa paternité a été arrêté et conduit à la prison de Muramvya.

16- En date du 17 février 2019 vers 20 heures, sur la colline Burenza, commune Kiganda, province Muramvya, Pierre Claver NTAKARUTIMANA, âgé de 34 ans a été tué par sa mère, Monique SINZOBAKWIRA, lors d'une bagarre. Selon des sources sur place, des conflits familiaux sont à la base de cette bagarre. Le défunt accuserait sa sœur d'adultère au moment où la mère prenait la défense de sa fille. Monique SINZOBAKWIRA a été directement arrêtée et conduite au cachot de la commune Kiganda pour des raisons d'enquête.

17- En date du 17 février 2019, sur la colline Nyagisozi, zone Gatabo, commune Kiganda, province Muramvya, Mathilde NIBARUTA a été tuée à coups de bâtons par son voisin, Magnus NZOKIRANTEVYE, motocycliste. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'être l'auteur du vol perpétré chez Magnus alors qu'il n'avait rien trouvé sur elle. Magnus N. a été condamné par le Tribunal de Grande Instance de Muramvya et il est détenu à la prison de la même province.

18- En date du 17 février 2019, Zacharie NDAYIZEYE de la commune Giteranyi en province Muyinga a succombé à ses blessures après avoir été tabassé par un certain Pascal HABIMANA. En date du 21 février 2019, ce dernier a été condamné à 10 ans de prison et à une amende de 100.000 FBU par le Tribunal de Grande Instance de Muyinga.

19- Dans la nuit du 18 février 2019, sur la colline Ntende, commune Gisuru, province Ruyigi, Marc NYAMIZI, âgé de 80 ans, a été tué à son domicile, à la machette, par des personnes non identifiées. Selon Vital KANYUMAYINZU, le chef de colline de Ntende, les mobiles de ce meurtre n'ont pas été connus.

20- Dans la semaine du 18 au 24 février 2019, deux personnes ont été tuées sur la colline Shango, commune Ruhororo, province Ngozi. Tharcisse SIBOMANA a été découvert sans vie sur la colline Shango tandis qu'un autre homme non identifié a été tué soupçonné de voler dans les champs.

21- Dans la nuit du 19 février 2019, sur la colline Banda, zone Mubanga, commune Ruhororo, province Ngozi, Didier IRANKUNDA, âgé de 20 ans, a été tué à coups de bâtons et de couteaux par son père Révérien NDAYIKENGURUKIYE. Selon des sources sur place, une dispute liée à la gestion foncière de la famille est à l'origine de ce meurtre. L'auteur du crime a été arrêté, le lendemain matin, par la police et conduit au cachot communal de police à Ruhororo.

22- En date du 21 février 2019, sur la colline Gahise, commune Butaganzwa, province Kayanza, Astère MINANI, membre du parti CNL, a été tué à son domicile par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, Astère MINANI avait été, à maintes reprises, sollicité pour adhérer au parti au pouvoir sous peine d'être tuée. Aucune enquête n'a été faite pour identifier les criminels.

23- Dans l'après - midi du 21 février 2019, sur la colline Ramvya, zone Rutonganikwa, commune Buhiga, province Karuzi, Mohammed MABWIRE, âgé de 30 ans, gardien de vaches chez Charles SHIMA de cette même colline a été retrouvé sans vie, pendu sur un arbre. Selon des sources sur place, le corps avait des blessures presque partout, surtout sur les bras et les jambes, montrant que ce jeune homme avait été torturé. Selon les mêmes sources, il était en conflit avec son précédent employeur prénommé Ezéchiel, âgé de 38 ans. C'est cela qui serait à l'origine de sa mort. En date du 22 février 2019, Ezéchiel a été arrêté par la police et conduit au cachot du commissariat provincial de police à Karuzi pour enquêtes.

24- Dans la matinée du 22 février 2019 vers 6 heures, 2 corps non identifiés ont été retrouvés sans vie et ligotés dans un champ de coton, au bord de la rivière Rusizi (à la frontière entre le Burundi et la RD Congo), dans la localité de Rukana, en commune Rugombo, province Cibitoke. D'après une source locale, les victimes présentaient des blessures sur leur corps. Les habitants ont demandé aux services habilités de faire des enquêtes pour identifier les victimes et les circonstances de leur mort.

25- Entre le 21 et le 24 février 2019, neuf corps non identifiés ont été découverts sans vie dans le lac Rweru (du côté Gitete et Cibutse), zone Masaka, commune Giteranyi, province Muyinga. Aucune enquête n'a été amorcée avant de les enterrer.

26- En date du 22 février 2019, cinq corps sans vie non identifiés ont été retrouvés, flottant sur le lac Rweru du côté de la sous colline Senga, colline Nyagisozi, commune Busoni, province Kirundo. Selon des sources sur place, 4 corps étaient attachés sur un tronc d'arbre tandis qu'un autre était libre. Les mêmes sources ont indiqué que la population a été interdite par l'administrateur de la commune Busoni Marie Claudine HASHAZINKA de les repêcher. Mais ces corps ont été repêchés pendant la nuit puis enterrés dans un endroit inconnu.

27- Dans la nuit du 24 février 2019, sur la colline Ruranga, commune Bukemba, province Rutana, Noé BUREGEYA, âgé de 60 ans, sentinelle à l'ISABU Bukemba, a été tué par des hommes non identifiés armés de couteaux. Selon des sources sur place, cette sentinelle a été poignardée au niveau de la tête et au niveau de l'appareil génital à l'aide des couteaux et d'autres objets pointus. Dans l'agonie, il a été jeté dans le cimetière de Rubirizi non loin du chef-lieu de la commune Bukemba. Selon les mêmes sources, il a été évacué vers l'hôpital Gihofi où il a succombé à ses blessures.

28- En date du 28 février 2019, deux corps sans vie d'un homme et d'une femme non identifiés ont été retrouvés sur la rive du lac Rweru (côté de la colline Sigu), commune Busoni, province Kirundo. Une autorité locale a affirmé que ces corps proviennent du Rwanda voisins. Elle a expliqué qu'ils sont transportés par la rivière Kagera.

Bref, au moins 45 personnes ont été tuées et 26 autres blessées tout au long du mois concerné par le présent rapport, comme le montre le table ci – dessous :

3.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique par province et par catégories d'auteurs

Catégories d'auteurs Localité	Militaires		Policiers		Civiles		Groupes armés		Non Identifiés		Total	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	0	0	0	0	0	5	0	0	0	8	0	13
Bujumbura Mairie	1	0	1	0	1	0	0	1	2	0	5	1
Bujumbura Rurale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bururi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cankuzo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cibitoke	0	0	0	0	1	2	0	0	6	0	7	2
Gitega	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0
Karusi	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	2	1
Kayanza	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1
Kirundo	0	0	0	0	0	0	0	0	8	0	8	0
Makamba	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Muramvya	0	0	0	0	2	0	0	0	1	0	3	0
Muyinga	0	0	0	0	3	1	0	0	9	0	12	1
Mwaro	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ngozi	0	0	0	0	2	0	0	0	1	0	3	0
Rumonge	0	0	0	1	0	2	0	0	0	0	0	3
Rutana	0	0	0	0	0	4	0	0	1	0	1	4
Ruyigi	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Total	1		1	1	11	16	1	1	31	8	45	26

4. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS.

Les victimes en sont pour la plupart des cas, des membres des partis politiques de l'opposition surtout le FNL, la CNL ou de la coalition « Amizero y'Abarundi » ainsi que toutes autres personnes qui ne contribuent pas pour les élections de 2020 ou qui ne veulent pas adhérer au parti au pouvoir, le CNDD/FDD. Ces actes se commettent au vu et au su de tout le monde, de jour ou de nuit, par les Imbonerakure et dans des cachots clandestins ainsi qu'au SNR et cela, presque quotidiennement.

1- Dans la nuit du 3 février 2019, sur la colline Kijuri, zone Burarana, commune Matongo, province Kayanza, Jean Paul HAVYARIMANA, policier de la position de cette colline, a été désarmé et tabassé par 9 Imbonerakure parce qu'il leur avait empêché d'utiliser des sifflets pendant la nuit. Selon des sources sur place, par après, les autres

policiers sont intervenus et ont tiré en l'air. Le lendemain matin, les autorités provinciales à savoir Méroé, Commissaire provincial et Anicet NDAYIZEYE, Gouverneur de la province Kayanza sont allées sur les lieux pour calmer la situation. Selon les mêmes sources, après que ces Imbonerakure aient remis les pièces du fusil aux autorités, ils ont été arrêtés et incarcérés au cachot provincial de Kayanza tandis que Jean Paul a été hospitalisé à Musema en commune Butaganzwa.

2- Dans la nuit du 3 février 2019, sur la colline et zone Butezi, commune Giharo, province Rutana, Emmanuel NZISABIRA, enseignant et membre du parti CNDD-FDD, a été tabassé et blessé par un groupe des Imbonerakure dont Fiacre alias Muyige et Dieudonné. Selon des sources sur place, ce groupe d'Imbonerakure a été mis en place par Rénovât HAKIZIMANA, représentant communal du parti CNDD-FDD pour combattre ceux qui ne le soutiennent pas au sein de ce parti. La victime a porté plainte chez un OPJ mais ce dernier a eu peur de ce représentant et ne l'a pas reçue. selon les mêmes sources, le lendemain, le chef de poste de police est allé échanger avec ces Imbonerakure qui se vantaient en disant qu'ils sont au service de l'Etat. En date du 4 février 2019, sur la colline et zone Gatete, commune et province Rumonge, Fidèle NKURUNZIZA, ex-combattant du mouvement CNDD-FDD et Zachée NSHIMIRIMANA, membre du parti Sahwanya FRODEBU, tous originaires de la même colline, ont été arrêtés puis conduits au bureau du SNR, en commune et province Rumonge où ils ont été torturés par BUCUMI et NZOBAZA, tous agents du SNR. Selon des sources sur place, accusées de collaborer avec des rebelles, les victimes ont été libérées en date du 8 février 2019. Selon les mêmes sources, des traces de torture étaient visibles sur leurs corps.

3- En date du 4 février 2019, sur la colline Jimbi, commune Kibago, province Makamba, des Imbonerakure ont agressé et tabassé le prénommé Elie. Des proches rapportent que la victime a été blessée au niveau de la tête. Le père de famille a porté plainte contre ses agresseurs mais personne n'a été arrêté. La victime a cependant identifié les agresseurs dont Come NIYUNGEKO et Radjabu.

4- En date du 15 février 2019, sur la colline Nyamitanga, zone Ndava, commune Buganda, province Cibitoke, Marius HAKIZIMANA, cultivateur, membre du parti d'opposition CNL d'Agathon RWASA, âgé de 20 ans a été tabassé par des Imbonerakure dirigés par un surnommé Mavubi. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'avoir dit qu'il y a des Imbonerakure en RDC. La victime a été conduite au CDS de Ruhagarika pour des soins de santé.

5- En date du 17 février 2019 vers 20 heures, sur la colline Butezi, zone et commune Giharo, province Rutana, Nicaise KABURA, commerçant de cette localité et membre du parti CNDD-FDD, a été tabassé par les Imbonerakure dont Nicaise MUYIGE et le surnommé Bébé, l'accusant de ne pas participer à la patrouille nocturne avec d'autres Imbonerakure. Selon des sources sur place, la victime a été conduite au cachot de poste de police de Giharo où il a passé une nuit. Elle a été libérée en date du 18 février 2019.

6- La nuit du 17 février 2019, Léonidas CONGERA, militant du nouveau parti CNL d'Agathon RWASA a été gravement battu alors qu'il rentrait chez lui sur la colline de Mubavu de la commune de Bweru, province Ruyigi. Selon le député Pascal BIZUMUREMYI, de la coalition Amizero y'Abarundi, élu dans la circonscription de Ruyigi, ce militant a été battu par un groupe d'Imbonerakure dirigé par Dieudonné NCAMWAKA, surnommé « Major ». Il serait victime de son refus d'adhérer au parti au pouvoir. Pascal BIZUMUREMYI a fait savoir que la victime a été admise au centre de santé de Mubavu puis transféré à l'hôpital de Ruyigi.

7- En date du 20 février 2019, Estron VYEMERO de la colline Mugara, zone Gatete, commune et province Rumonge, a été tabassé par des policiers. Selon des sources sur place, Esron VYEMERO (70 ans) a été accusé d'être le chef d'équipe des sorciers de cette colline. Après être sérieusement battu, il a reconnu avoir ensorcelé une personne de la colline Mugara et a accepté de guérir la victime mais aussi d'aller montrer ce qu'il utilisait pour ensorceler ses voisins. Un procès de franchise contre VYEMERO a été organisé au TGI Rumonge en date 22 février 2019 et a été condamné à une peine de 20 ans de servitude pénale.

8- En date du 21 février 2019 vers 17 heures, quatre filles dont deux élèves du lycée Bubanza, Adorata GIKUNDIRO de la 2nde Scientifique B et Spéciose NSENGIYUMVA de la 4^{ème} Pédagogie, Espérance KWIZERIMANA, élève en 3^{ème} Pédagogie et une autre personne non identifiée ont été tabassées par le secrétaire exécutif du parti CNDD-FDD, Marcel NDIMUBANSI. Selon des sources sur place, ces élèves et cette autre personne ont été soupçonnés de vol de téléphone au moment où ils étaient allés rendre visite à une camarade de classe, Espérance KWIZERIMANA, petite sœur de l'épouse de Marcel NDIMUBANSI. Selon les mêmes sources, les quatre personnes se sont vues ligotées les bras, couchées au sol avant d'être battues. Adorata GIKUNDIRO a été conduite au CDS Trinité de Bubanza, dans un état très critique.

Bref, au moins 17 personnes ont été torturées ou ont subies des traitements inhumains, cruels ou dégradants au cours du moins concerné par notre rapport.

.....

5. *DES CAS DE VIOL.*

Les violences sexuelles et celles basées sur le genre en général et le viol en particulier restent une triste réalité dans notre pays malgré l'existence d'une loi claire et nette qui les réprime ainsi que des instances chargées de faire appliquer cette loi à tous les échelons de l'administration.

Chaque jour, des femmes et des filles sont violées ici et là dans notre pays et les auteurs restent souvent impunis sous la protection de certaines autorités administratives qui sont corrompues. Et dans d'autres cas, ces malfaiteurs s'enfuient alors qu'ils auraient pu être arrêtés au bon moment.

Voici quelques cas illustratifs de cette violence :

1- En date du 1^{er} février 2019, au chef-lieu de la commune et province Rutana, E. élève en classe de 1^{ère} année post fondamental au lycée Rutana a été violée par Jean Pierre NKWIRIKIYE, Directeur de l'ECOFO Gifunzo qui l'hébergeait chez lui. Selon des sources sur place, le parquet de Rutana a directement sorti un mandat d'arrêt mais le présumé auteur a pris le large.

2- En date du 15 février 2019, vers 16 heures, sur la colline Masama, zone Rugwiza, commune Nyabikere, province Karuzi, une fillette de 9 ans nommée N. a été violée par 2 garçons voisins, respectivement YAMUREMYE, âgé de 13 ans et GIRUKWISHAKA, âgé de 14 ans. Selon des sources sur place, ils ont profité de l'absence des parents quand la fille était chez eux, comme les membres des 2 ménages se rendent visite souvent. Les violeurs ont été arrêtés par la police mais ont été libérés le même jour sous le motif qu'ils sont encore mineurs tandis la fille a été conduite à l'hôpital de Karuzi.

3- Dans la nuit du 19 février 2019, vers 21 heures, à Giko, sur la colline Shari I, zone, commune et province Bubanza, C.N., âgée de 15 ans a été violée, dans la brousse, par Jean Bosco NDABARUSHIMANA, âgé de 25 ans, marié et père d'un enfant. Selon des sources sur place, cet acte ignoble a eu lieu au moment où cet homme était accompagné par cette fille après une visite de Jean Bosco NDABARUSHIMANA à la famille de la victime. Celle-ci a été conduite au centre Seruka pour lui faire des examens et des soins appropriés. Selon les mêmes sources, le chef de colline Gasereka, le prénommé Oscar en compagnie de 6 Imbonerakure(Nestor HORIHOZE, NYAMARIRA, Jérôme MBONIMPA, Emmanuel SIBOMANA, Egide NDUWAYEZU et Melchior NSAVYIMANA) ont aidé Jean Bosco NDABARUSHIMANA à prendre fuite. Ce chef de colline et ces Imbonerakure n'ont pas été inquiétés.

4- En date du 23 février 2019, N. de l'ECOFO Mirombero en classe de 7^{ème} année, native de la colline, zone et commune Murwi, province Cibitoke, a été violée par un Imbonerakure prénommé Yves de la colline Mirombero. Selon des sources sur place, les parents de la victime ont porté plainte contre le violeur, mais ils ont été intimidés par les autres Imbonerakure. Ces derniers sont venus en masse au bureau de l'administrateur et celui-ci s'est rangé de leur côté en libérant Yves l'agresseur de la fille.

5. DE LA SITUATION CARCERALE.

Le tableau ci - dessous montre la situation carcérale des 11 prisons du Burundi et les 2 centres de rééducation des mineurs en conflit avec la loi au 23 février 2019.

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitenti-aire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condam-nés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation (%)
			H	F	H	F	G	F	G	F			G	F	
<i>Bubanza</i>	100	483	148	4	306	18							5	2	492,00%
<i>Bururi</i>	250	289	104	4	160	17							4		104,60%
<i>Gitega</i>	400	1301	713	40	500	30							13	5	125,15%
<i>Mpimba</i>	800	4562	2438	118	1964	17							11	14	528,23%
<i>Muramvya</i>	100	474	250	17	158	38							3	8	876,00%
<i>Muyinga</i>	300	282	130	18	108	22							4		50,00%
<i>Ngozi (F)</i>	250	111		37		46		4		5			12	7	45,20%
<i>Ngozi (H)</i>	400	1483	402		1081										403,50%
<i>Rumonge</i>	800	1371	378	33	879	76							3	2	162,58%
<i>Rutana</i>	350	440	162	17	218	39							2	2	123,34%
<i>Ruyigi</i>	300	690	275	28	360	23					1		1	2	223,33%
<i>CMCL Ruyigi</i>	72	55					49		6						78,39%
<i>CMCL Rumonge</i>	72	61					34		27						115,24%
Total	4.194	11.541	4.920	313	5.840	308	83	4	33	5		1	58	42	279,18%
			4.920+313= 5233		5.840+308= 6.148		83+4= 87		33+5= 38				58+42= 100		

La population pénitentielle est de 11.541 détenus + 100 nourrissons = 11.641

Le nombre de prévenus est de 5.233 adultes + 87 mineurs = 5.320

Le nombre de condamnés est de 6.148 adultes + 38 mineurs = 6.186

Le tableau ci – dessus fait ressortir que la situation carcérale reste préoccupante dans presque toutes les prisons du pays. Si rien n'est fait pour décanter cette situation, la population pénitentiaire va atteindre le triple de la capacité d'accueil de ces maisons de détention : pour une capacité d'accueil de 4.194 personnes, nous avons une population pénitentiaire de 11.641 personnes. C'est horrible !!! Tout défenseur des droits humains n'hésiterait à se demander comment vivent toutes ces personnes ?

Et si nous poussons plus loin notre réflexion, nous avons le droit de dire qu'en cas d'épidémie, toutes ces personnes mourraient comme des mouches suite à cette promiscuité. Sans doute, cela est la conséquence d'une justice qui traîne le pas et cela se fait très volontiers parce qu'il y a des détenues que l'exécutif voudrait toujours voir croupir en détention. Ces derniers comprennent des personnes arrêtées arbitrairement et collées de lourdes infractions (détention d'armes, participation dans des bandes armées, soutien aux rebelles, atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat, ...) pour le simple fait qu'elles étaient présumées opposées au mandat illégal de Pierre NKURUNZIZA ou purement et simplement parce qu'elles sont qualifiées d'être des opposants politiques ou qu'elles ont refusé d'adhérer au parti CNDD/FDD.

Parmi ces catégories de prisonniers, même celui qui a la chance d'être jugé et blanchie, ce qui n'arrive pas souvent suite à la manipulation des juges, il est aussitôt arrêté à nouveau et emprisonné s'il échappe à une disparition forcée. Voilà pourquoi les différentes prisons du pays sont pleines à craquer.

6. CONCLUSION

Tout au long du mois de février 2019, de jour comme de nuit, des violations des droits de l'Homme n'ont cessé d'être enregistrées ici et là dans notre pays. Des familles ont plongé dans l'amertume à cause de la disparition tragique des leurs, morts tués ou enlevés sans espoir de les retrouver.

La justice populaire et les actes de vendetta deviennent de plus en plus inquiétants et se répandent progressivement dans tout le pays sous l'incitation, des fois, des autorités locales. La chasse aux présumés pratiquants de la sorcellerie est devenue fréquente et ces derniers sont tués au vu de tout le monde sans secours.

Selon la population, les auteurs de ces atrocités sont surtout des Imbonerakure, des agents du SNR et ces derniers agissent souvent de connivence avec certains administratifs. Dans plusieurs localités du pays, ces Imbonerakure se sont déjà institués en place et lieu des forces de sécurité et commettent des bavures de toutes formes sans aucune inquiétude.

Face à cette situation inquiétante, l'APRODH ne cesse de lancer un cri d'alarme à l'endroit des autorités de ce pays afin qu'elles prennent des mesures appropriées pour stopper ces violations flagrantes des droits humains avant qu'il ne soit trop tard. Il faudrait que des enquêtes rapides et concluantes soient menées pour identifier les auteurs des assassinats et autres violations des droits humains et les punir conformément à la loi. La police devrait se lever comme un seul homme et montrer réellement qu'elle est garante de la sécurité dans le pays.

Nous recommandons également que les Imbonerakure soient encadrés par les responsables du parti CNDD/FDD afin qu'ils redeviennent des citoyens qui font montre du respect des droits humains. Nous recommandons enfin de punir conformément à la loi tout Imbonerakure ainsi que les autres auteurs de troubles et criminels. Pour cela des enquêtes concluantes devraient être faites chaque fois qu'il y a violation des droits humains pour que les auteurs soient identifiés et reçoivent des sanctions prévues par la loi.

Bref, du sommet à la base, les autorités administratives relevant des ministères en charge de la sécurité publique, de l'intérieur, de la justice et des droits de la personne humaine sont les premiers interpellés. Dans une action synergique, ils doivent s'élever au dessus des intérêts partisans afin de sensibiliser la population aux principes de respect de la dignité humaine , assurer une protection égale de la loi à tous les citoyens et mettre en action la force de la loi à l'encontre des délinquants de tous bords, sans considération de leur appartenance politique, ethnique, socioéconomique et autres.

FIN ***** FIN *****FIN